

Ce document permet aux investisseurs de disposer d'informations capitales concernant ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document publicitaire. La loi exige d'indiquer les informations rencontrées dans ce document, et elles visent à aider les investisseurs à comprendre et à connaître la nature et les risques associés à tout placement dans ce fonds. Nous conseillons aux investisseurs de lire ce document afin de prendre une décision éclairée en matière d'investissement dans ce fonds.

FundShare UCITS DKK Cash Fund

ISIN: NL0011005103 (DKK)

Il s'agit d'un sous-fonds du fonds investissement FundShare UCITS Umbrella Fund (Fonds à compartiments) (ci-designé par le terme « FundShare Umbrella»). Le FundShare est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi sur le contrôle financier (Wft), établi en tant que fonds contractuel de droit néerlandais. Le gestionnaire du fonds est FundShare Fund Management BV (le « gestionnaire du fonds »).

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs

Le Sous-fonds est un fonds monétaire à valeur liquidative variable à court terme (VNAV MMF), constitué en tant que fonds monétaire qualifié. Dans cette optique, le principal objectif d'investissement du Sous-fonds consiste à maintenir la valeur liquidative du sous-fonds à la valeur du capital initial investi par les participants, en y ajoutant les bénéfices. Le Sous-fonds vise à obtenir un taux de rendement correspondant aux taux du marché monétaire en couronnes danoises (DKK).

⚠ Le Sous-fonds n'est pas un investissement garanti et est différent d'un investissement en dépôts. Le montant nominal investi dans le Sous-fonds est susceptible de fluctuer, et le risque de perte du montant nominal est à la charge du participant. Le Sous-fonds ne compte pas sur un appui externe pour garantir la liquidité du Sous-fonds ou pour stabiliser la NAV par part.

Fréquence des transactions

Ce Fonds traite quotidiennement (en continu).

Politique d'investissement

Le Sous-fonds investira exclusivement dans :

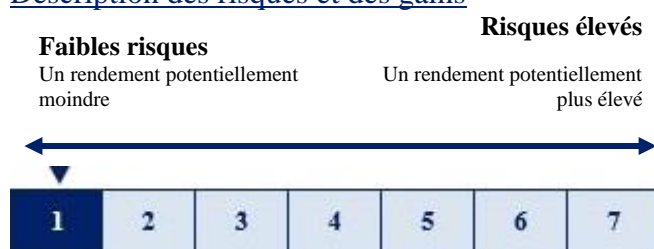
- des instruments de grande qualité du marché monétaire, libellés en DKK, et dont l'échéance résiduelle lors de l'achat ne dépasse pas 397 jours, ou dont le rendement est ajusté régulièrement en conséquence, qui sont émis ou garantis par les États membres de l'UE ou un émetteur qualifié, figurant au prospectus, et étant considérés de grande qualité d'après l'évaluation interne de la solvabilité ;
- des instruments de grande qualité du marché monétaire libellés en DKK, émis par des sociétés (non) financières, dont l'échéance résiduelle est de 397 jours maximum, ou dont les ajustements réguliers du rendement coïncident avec cette échéance, et étant considérés de haute qualité d'après l'évaluation interne de la solvabilité ;
- des dépôts détenus en DKK auprès d'établissements de crédit de l'UE, à titre accessoire, lorsque le Sous-fonds ne doit pas détenir plus de 10 % de la valeur de son portefeuille en dépôts auprès d'un seul et même établissement de crédit ;

- le Sous-fonds détiendra au maximum 40 % de la valeur de son portefeuille en dépôts auprès d'établissements de crédit ; et
- jusqu'à 10 % de la valeur de son portefeuille en tant que liquidités accessoires, destinées aux entrées et sorties des participants, ainsi qu'à faciliter le réinvestissement du produit de l'échéance et la vente d'instruments du marché monétaire.

Le Sous-fonds vise à se conformer en permanence aux restrictions suivantes du portefeuille :

- le Sous-fonds peut investir à hauteur de 5 % de la valeur de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire, émis ou garantis par le même organisme ;
- le Sous-fonds peut investir à hauteur de 10 % de la valeur de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire émis par le même organisme, si la valeur cumulée totale des instruments du marché monétaire de plus de 5 % (à l'exclusion des obligations sécurisées spécifiques de grande qualité) ne dépasse pas 40 % de la valeur totale du portefeuille ;
- le Sous-fonds peut investir à hauteur de 20% dans des obligations sécurisées particulières de grande qualité, émises par un seul et même établissement de crédit, pour autant que la valeur cumulée des instruments du marché monétaire dépassant 5 % dans une même entité, ne dépasse pas 60 % de la valeur totale du portefeuille ;
- le Sous-fonds investira au maximum 30 % de la valeur de son portefeuille dans des instruments du marché monétaire émis par un seul et même État membre de l'UE, ou par une institution qualifiée (non liés par les restrictions cumulatives ci-dessus) ;
- l'échéance moyenne pondérée du portefeuille ne dépassera pas 60 jours ; et
- La durée de vie moyenne et pondérée du portefeuille ne dépassera pas 120 jours.
- au moins 7,5% de la valeur de son portefeuille sera investi dans des investissements à échéance quotidienne; et
- Au moins 15% de la valeur de son portefeuille sera investi dans des investissements à échéance hebdomadaire.

Description des risques et des gains



L'indicateur de risques et de rendement

Cet indicateur permet de quantifier la variation de la valeur (volatilité) et les performances ultérieures. Le Fonds investit dans des obligations de sociétés et / ou d'État, libellées en francs suisses, relativement à court terme, et dont la volatilité est donc très faible.

La composition du portefeuille du Fonds peut être consultée sur le site Internet du gestionnaire du Fonds. Il peut être utile de mieux saisir les risques éventuels liés au Fonds.

Les anciennes données utilisées pour calculer l'indicateur de risques, peuvent ne pas être des indications fiables quant à l'avenir. Il n'est pas garanti que l'indicateur de risques et de rendement présenté par le Fonds, ne change pas. La catégorie peut changer.

La catégorie des risques les plus faibles ne signifie pas que l'investissement ne soit pas risqué.

Autres risques indiqués

Les risques suivants sont essentiels pour ce Fonds, et ne sont pas (suffisamment) illustrés par l'indicateur :

• Risques de crédit : Le Sous-fonds investit dans des instruments de grande qualité du marché monétaire, à court terme. Bien que le Gestionnaire estime que ces instruments soient d'une grande fiabilité, il subsiste le risque qu'un ou plusieurs de ces instruments ne puissent permettre de rembourser le montant nominal, auquel cas les participations au Sous-fonds pourraient perdre de la valeur.

• Risques en matière de taux d'intérêt : En cas de forte variation des taux d'intérêt à court terme, le Sous-fonds pourrait ne pas être en mesure de traiter les demandes de rachat à une valeur liquidative constante. Dans le

cas d'une forte hausse des taux d'intérêt à court terme, les participations au Sous-fonds peuvent perdre de la valeur.

• Risques de liquidité En cas de demandes de rachat importantes de la part des participants au cours d'une journée donnée, le gestionnaire peut décider de limiter les rachats de parts lors d'un jour ouvrable, à 10 % des parts en circulation, pendant une période n'excédant pas 15 jours ouvrables.

Veillez lire le prospectus sur lequel sont indiqués tous les risques liés au Fonds et à ses investissements.

Frais

Les frais que vous versez, servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, notamment ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

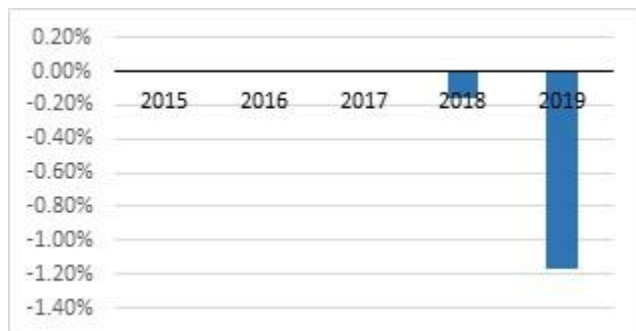
| Frais uniques facturés avant ou après l'investissement | |
|---|-------|
| Frais d'entrée <i>Il s'agit du maximum pouvant être prélevé sur votre argent, avant que celui-ci ne soit investi</i> | 0% |
| Frais de sortie <i>Il s'agit du maximum pouvant être prélevé sur votre argent, avant que les gains sur votre investissement ne vous aient été versés.</i> | 0% |
| Frais débités du Fonds sur un an | |
| Frais en cours (maximum) | 0.59% |
| Frais débités du Fonds sous certaines conditions spécifiques | |
| Honoraires sur résultats | 0% |

Les coûts récurrents se composent de frais de gestion d'un maximum de 0,09% et de coûts opérationnels d'un maximum de 0,50%.

• Il n'y a pas de coûts initiaux ou de sortie.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous procurer le prospectus sur le site Internet du gestionnaire du fonds : management.fundshare.nl¹.

Anciens résultats



Devise : DKK

Date de la 1^{ère} NAV : 23/01/2015

Les anciens résultats ne garantissent pas tous résultats ultérieurs du Fonds. Les honoraires sur frais courants sont pris en compte sur le calcul des anciens résultats.

Informations pratiques

Dépositaire : KAS BANK N.V. est le dépositaire du FundShare UCITS Umbrella Fund et agit à cet égard également en tant que dépositaire du Fonds.

Fonds à compartiments : Les informations de ce Document à informations capitales destinées aux investisseurs, concernent un Sous-fonds du FundShare UCITS Umbrella Fund (Fonds à compartiments).

Politique en matière de rémunération: Le gestionnaire du fonds a publié une description de la dernière politique de rémunération se trouvant sur son site Internet. Une copie papier sera mise à disposition gratuitement sur demande.

Législation fiscale : FundShare Fund Management BV est soumise à la législation et à la réglementation fiscales des Pays-Bas. La situation fiscale personnelle de l'investisseur pourrait en être touchée.

Responsabilité : la responsabilité du gestionnaire de fonds ne peut être engagée qu'en fonction de déclarations trompeuses, inexactes ou

incompatibles sur ce document, comparées aux parties concernées du prospectus sur le FundShare UCITS Umbrella Fund.

Licence : Le gestionnaire du fonds a obtenu une licence pour l'exercice de ses activités aux Pays-Bas, et est supervisé par les autorités néerlandaises pour les marchés financiers (AFM).

Autres informations : Le prospectus, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet du gestionnaire du fonds : management.fundshare.nl. Les informations récentes concernant le Fonds se trouvent également sur ce site Internet¹. Le prospectus se trouvant sur le site Internet du gestionnaire du fonds prévaudra toujours. Le prospectus, le rapport annuel et le rapport semestriel sont publiés en anglais. Le KIID est publié en anglais et en néerlandais.

¹ En cas de divergence vis-à-vis du prospectus, la version se trouvant sur le site Internet du gestionnaire du fonds prévaudra toujours.